



Communiqué de presse

Paris, le 10/12/2015

## PROFESSIONNEL DE LA COIFFURE : METTEZ A JOUR VOTRE DOCUMENT UNIQUE !

La réglementation oblige tout employeur à établir un "document unique" portant sur l'évaluation *a priori* des risques pour la santé et la sécurité des salariés.

Pour aider les professionnels de la coiffure à remplir cette obligation, la FEBEA - Fédération des Entreprises de la Beauté - met à leur disposition une brochure qui rassemble toutes les informations pertinentes qui leur sont nécessaires pour établir ce document unique. Pour en faciliter la lecture, chaque catégorie de produit fait l'objet d'une fiche synthétique.

La nouvelle édition 2016 est à présent disponible avec la mise à jour des références réglementaires et des informations relatives à la composition type des produits. Une occasion de mettre à jour son document unique !

"Il est important que nos Marques apportent un véritable soutien aux professionnels de la coiffure pour qu'ils puissent remplir leurs obligations réglementaires. C'est dans cet esprit de partenariat que le Syndicat Français des Fournisseurs pour Coiffeurs et Coiffeurs Parfumeurs a réalisé cette brochure et la met à jour régulièrement." Didier Martin, Président du Syndicat Français des Fournisseurs pour Coiffeurs et Coiffeurs Parfumeurs (SFFC).

### A propos des Professionnels de Coiffure

---

*La coiffure est le 2<sup>ème</sup> secteur de l'artisanat.*

*C'est le secteur majeur de l'activité de services, il réalise 6,2 milliards de CA (source ESANE, 2012).*

*Avec plus de 82 000 activités de coiffure, la profession compte parmi les acteurs majeurs du commerce de proximité : près de 168 000 actifs dont 97 000 salariés sont chaque jour au service des français et exercent avec passion et expertise leur métier (source UNEC)*


### A propos de la FEBEA

---

*La Fédération des Entreprises de la Beauté est le syndicat professionnel représentant les fabricants de produits cosmétiques opérant en France. Le secteur des cosmétiques regroupe la parfumerie, les produits de beauté, les produits d'hygiène et de toilette ainsi que les produits capillaires.*

*La FEBEA réunit plus de 300 entreprises, dont 85% sont des PME ou des TPE. Les entreprises fabriquant des cosmétiques emploient directement 42 000 personnes en France. C'est le 2<sup>e</sup> secteur en matière de dépôt de brevets.*

#### Contact Presse – FEBEA :

Agathe Cury :  
06 61 96 91 59, [acury@febea.fr](mailto:acury@febea.fr)  
 [@FEBEA\\_FR](https://twitter.com/FEBEA_FR)

#### Contacts Presse – Agence Albert :

Charles Collet :  
01 42 12 81 96, [ccollet@agencealbert.fr](mailto:ccollet@agencealbert.fr)  
Gaëlle Huot :  
01 42 12 28 77, [ghuot@agencealbert.fr](mailto:ghuot@agencealbert.fr)